

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHFORD

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/MCB

Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU CENTRE AERE DE ROYAN

83.187

DATE DE CONVOCATION

9 Décembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

9 Décembre 1983

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 32

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

ROCHFORD, LE

30 DEC. 1983

COMMUNE DE ROYAN

ASSOCIATION LOI 400 2213

du 2<sup>e</sup> Trimestre 1983

le VINGT ET UN DECEMBRE

à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire,  
MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GURUT-POUMAILLOUX-DAUZIDOU-BENOIT Adjoint  
MM. REVOLAT-MARCONI-BERTHOME-Mmes GAUDIN-JEAN-MM. PAPEAU-COUNIL-  
LACOTTE-GEOFFROY-GAVEN-CANAU-THOMAS-LAPERCHE-BARBAT-MONNARD  
Mmes LAFAYE-EPAGNEAU-FONTAN-BUCHET Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT-Mme RAILLAT par M. BOUTET  
Mme DE GAYE par Mme BUCHET  
M. ROUDOT par M. MONNARD  
M. MOST par M. FABER

Absents : MM.  
Mle DEVIGNE

M. BERTHOME

a été élu Secrétaire.

*Le Centre aéré de ROYAN a fonctionné durant la saison estivale 1983 et pris en charge des jeunes royanais de 5 à 14 ans.*

*Lors du vote du budget primitif 1983, le Conseil Municipal avait voté une subvention ordinaire pour le fonctionnement de ce centre de 23 220 F.*

*Or, il se trouve que cette subvention a servi à équilibrer la gestion du Centre pour l'année 1982.*

*En 1983, le compte financier du Centre Aéré de ROYAN pour la saison 1983 fait apparaître un déficit de 35 000 F, dû principalement à la subvention 1983 imputée sur 1982.*

*Pour permettre le règlement des fournisseurs et divers créanciers royanais, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 35 000 F à cette association.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

: Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 35 000 F au Centre Aéré de ROYAN ( TRENTE CINQ MILLE FRANCS)
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 944.5, article 657 du budget de l'exercice 1983 (étant précisé que ce crédit est financé par une plus-value de recette du chapitre 943 article 7375 "Participation des Communes au Frais de fonctionnement des Collèges ZOLA et TRILOTERIE".)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint.

